Ville de Trilport

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 2 mars 2017

N°2017/009 : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS ECOLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN REFECTOIRE SCOLAIRE ET D'UN LOCAL PERISCOLAIRE

L'an deux mille seize le jeudi 2 mars 2017 à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 février 2017.

Etaient présents : 19
Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Camille FASSI, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Isabelle YEROMONAHOS, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Denise GONON, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Clémence LAUMONIER, Isabelle GUILA-CORNIL

Pouvoirs : 5
Mme Danièle BOURGUIGNON à Mr Jean-Michel MORER, Mme Elise BEAUFORT-LAMBERT à Mme Francine BERTHAUX, Mme Fathia BEN MABROUK à Mme Denise GONON, Mme Roselyne WALGER à Mme Annick PANE, Mr Serge MAGLIOZZI à Mme Geneviève CAIN

Absents excusés : 3
Mr Ange AMBROSIO, Mr Emmanuel FONKING, Mr Patrick AUGEY

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20170302-2017-009DEL-DE
Date de télétransmission : 03/03/2017
Date de réception préfecture : 03/03/2017

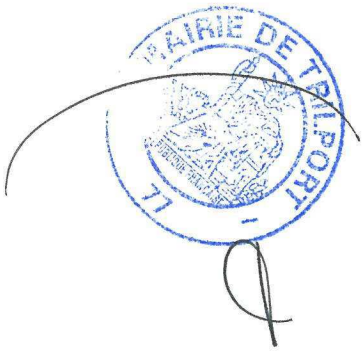
A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Département sur le fonds ECOLE une subvention maximum pour les travaux de construction du nouveau réfectoire scolaire et local périscolaire dans l'enceinte du groupe scolaire Jacques-Prévert.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20170302-2017-009DEL-DE
Date de télétransmission : 03/03/2017
Date de réception préfecture : 03/03/2017